Image not found or type unknown

Divorce/partage/droit/terrain

Par **marie bord**, le **19/03/2018** à **09:46**

bonjour,
je souhaiterai savoir comment se passe le partage en cas de divorce dans la situation suivante:
on m'a donné un terrain sur lequel nous avons faire construire notre maison (crédit au 2 noms). en cas de divorce (avec contrat de mariage), comment se passe le calcul du partage ? en sachant que nous avons 2 enfants et lui 1 enfant d'une première union.

Par **Visiteur**, le **19/03/2018** à **11:12**

Bonjour,
ça veut dire quoi "un terrain qu'on m'a donné" ? Les enfants n'entrent pas en ligne de compte dans ce cas. C'est un divorce pas une succession. Une maison appartient au propriétaire du terrain... Si contrat de mariage il dit quoi ?

Par **youris**, le **19/03/2018** à **13:19**

Bonjour,
si vous êtes seul propriétaire du terrain, vous êtes également seul propriétaire de la maison construite dessus.
il serait intéressant de savoir quel contrat de mariage ?
si votre conjoint a participé au financement de la maison, il peut vous demander dans le cadre du divorce que vous remboursiez les frais qu'il a investis dans votre bien propre.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés